



**MAIRIE DE GENTE**

5 route de la Mairie

16130 GENTE

Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34

E-mail : [mairiedegente@wanadoo.fr](mailto:mairiedegente@wanadoo.fr)

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
SÉANCE DU 19 avril 2022**

*Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

L'An deux mil vingt et deux, les dix-neuf avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15/04/2022

Présents : BENARD Carmen, JASMIN Nathalie, GOURRAUD BABIN Maryse, COUVRY Anthony, FRADIN Elisabeth, DA COSTA Paulo, JASMIN Maria-Rosa, SEGUIN Gérard, LALIDA Patrick, BARRÉ Françoise

Absents excusés : SEGUIN Gaël, NOËL Christine (donne pouvoir à BERNARD Carmen), FREDERIC Romain, CHABROL Isabelle, OSES Laura (donne pouvoir à JASMIN Nathalie).

Secrétaire de séance : JASMIN Nathalie

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune

Madame Nathalie JASMIN est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

1- Validation du candidat retenu pour les travaux de la RD 148 :

Pour faire suite au Marché public d'appel d'offres effectué par la société A2I Infra, la commission s'est réunie afin de déterminer qu'elle dossier de candidature a été retenue afin d'effectuer les travaux de la RD 148.

Suite à cette étude l'entreprise retenue est l'entreprise COLAS pour un montant hors taxe des travaux de 536 653,59 euros.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise COLAS pour effectuer les travaux de la RD148.

2- Validation de l'emprunt pour les travaux de la commune :

Madame Le Maire a sollicité le Crédit agricole pour une proposition d'emprunt pour les travaux d'investissement concernant l'aménagement RD 148 pour la 2ème tranche.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Prêt à taux fixe d'un montant de 343 000 € :

- Soit un prêt classique à échéances constantes avec un remboursement l'année suivante  
2 propositions
  - Une durée de 12 ans avec un taux à 1,83 % avec une échéance soit trimestrielle avec une échéance de 7 975,41 € ou annuelle avec une échéance de 32 086,27 €.
  - Une durée de 15 ans avec un taux de 1,97% avec une échéance soit trimestrielle avec une échéance de 6 616,81 € ou annuelle avec une échéance de 26 634,26 €.
- Soit un prêt à annuités réduites avec un remboursement 3 mois après la date de réalisation du prêt  
2 propositions :
  - Une durée de 12 ans avec un taux apparent de 1,61 % pour une échéance annuelle de 31 663,66 €
  - Une durée de 15 ans avec un taux apparent de 1,78% pour une échéance annuelle de 26 248,34 €.

Les frais de dossier s'élèvent à 400 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient la proposition de prêt classique à échéances constantes pour un montant de 343 000 € pour une durée de 15 ans pour un taux de 1,97% avec une échéance annuelle.  
Les frais de dossier sont de 400 €.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le contrat de prêt bancaire ainsi que tous les documents y afférents.

### 3- Création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe :

Il est exposé au Conseil municipal qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Madame Le Maire propose :

- qu'il soit créée deux postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe afin de promouvoir les agents concernés ;
- parallèlement à ces créations de poste, il sera procédé à la suppression des postes d'Adjoints techniques territoriaux actuellement pourvus par les agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer 2 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 01 mai 2022, échelle C2 de rémunération, un à 34 heures hebdomadaires et un second à 12 heures hebdomadaire,
- D'approuver la suppression des 2 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe dès que les agents seront nommés sur le nouveau grade.
- De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux comme suit et joint à la présente délibération.

- D'inscrire au budget de la commune les crédits correspondant au chapitre 012 charges de personnel.
- Donne tout pouvoir à madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

4- Décision modificative :

Madame Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative suite à une erreur lors de la saisie les chiffres sur le budget.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2.00 €</b>
D-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	2.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2.00 €</b>		<b>2.00 €</b>

Après en avoir en délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide la décision modificative et autorise Madame le Maire à la signer.

5- Questions diverses :

a- GRAND-COGNAC :

Suite aux élections du Maire et des Adjoints, Madame Carmen BERNARD informe l'ensemble du Conseil Municipal des principes pour siéger à la Communauté d'agglomération de Grand COGNAC. Madame Carmen BERNARD est donc titulaire et elle demande au Membre du Conseil Municipal qui serait intéressé pour prendre la suppléance. Le Conseil Municipal se prononcera lors du prochain Conseil Municipal.

b- Marché des producteurs – catalogue

Madame Carmen BERNARD, informe qu'il y a du changement concernant le marché des producteurs. Les années précédentes nous prenions les boissons et les frites auprès de nos fournisseurs locaux. Cette année nous sommes dans l'obligation de choisir les fournisseurs dans un catalogue spécifique au Marché des Producteurs. Le choix du fournisseur s'est porté sur « La Goule » sur la commune de FOUSSIGNAC.

Madame Carmen BERNARD, propose que les nouveaux élus fassent une formation avec l'Association des Maires de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Prochain Conseil Municipal le 23 mai 2022 à 18h30

CM DU 19.04.2022

Le Maire,  
Carmen BERNARD

